

Budget rectificatif 6/2017: réduction des crédits de paiement et d'engagement et actualisation des recettes

2017/2217(BUD) - 27/11/2017 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 9 octobre 2017, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 au budget général 2017.

En ce qui concerne le **volet «dépenses»**, les modifications proposées sont les suivantes:

- **diminution des crédits de paiement (C/P) de 7,7 milliards EUR**, essentiellement dans le cadre de la sous-rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale (- 5,9 milliards EUR) et, dans une moindre mesure, des rubriques 2, 3 et 4, en raison des retards dans la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020;
- **diminution des crédits d'engagement (C/E) de 15,3 millions EUR** dans le cadre de la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles) à la suite de l'évaluation la plus récente des besoins;
- **diminution des C/E et les C/P de 46 millions EUR** pour le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) en ce qui concerne le paiement d'avances qui ne seront plus nécessaires en 2017.

En ce qui concerne les **recettes**, le PBR porte sur:

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, ce qui a une incidence sur la répartition des contributions des États membres au budget de l'UE au titre des **ressources propres**;
- l'imputation sur le budget de l'UE des **amendes** décidées par la Commission, pour lesquelles toutes les voies de recours ont été épuisées et qui sont dès lors devenues définitives au cours de 2017, en réduisant en conséquence les contributions des États membres au budget de l'UE au titre des ressources propres.

Globalement, ce PBR **diminue le volume des crédits d'engagement de 61,3 millions EUR et celui des crédits de paiement de 7 719,7 millions EUR**.

Le 27 novembre 2017, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 6/2017 tel qu'il est présenté dans l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le projet de budget rectificatif (voir document du Conseil [14275/2017](#)).